



Cours du sucre toujours élevés malgré le retour à l'excédent de la production mondiale

En 2010, le sucre est touché par la flambée des prix des matières premières agricoles. Malgré l'annonce d'un retour à l'excédent en 2010/2011, le marché mondial reste tendu. Cette tension se traduit par des cours mondiaux record qui restent supérieurs aux prix de référence européens, mais également aux prix de marché de l'Union européenne sur les deux premiers mois de 2011. La situation est également tendue pour l'Union européenne (UE), du fait d'une baisse de la production. En France, la production de sucre baisse également, mais reste suffisante pour augmenter les livraisons au marché intérieur. Aussi, pour détendre le marché européen, la Commission européenne a privilégié début 2011 l'approvisionnement du marché alimentaire européen avec le surplus de sucre produit dans l'UE, plutôt que de l'exporter. Cependant fin février 2011, le Brésil, l'Inde et la Thaïlande semblent avoir récupéré leur potentiel d'exportations, et ces perspectives favorables ont détendu le marché mondial.

Dans l'Union européenne, un marché du sucre tendu comme le marché mondial

Dans l'Union européenne (UE), après la situation exceptionnelle de la campagne 2009/2010, le recul des rendements s'ajoute à un léger recul des surfaces emblavées en betterave. Toutefois par rapport à la moyenne des cinq dernières campagnes, les rendements restent supérieurs de 8 %, tandis que les surfaces reculent de 12 %. L'expansion ou non des plantations de betterave sucrière est fonction du niveau de production de sucre autorisé par la réglementation européenne, de son prix de commercialisation, et

du bénéfice attendu des grandes cultures alternatives, le blé et le colza. Ainsi, l'Allemagne qui a dépassé de 961 milliers de tonnes son quota autorisé de production de sucre blanc à 2,89 millions de tonnes (cf. encadré), a réduit de 3 % ses surfaces pour la campagne 2010/2011.

La production européenne de sucre de betterave – y compris le sirop de sucre pour la production d'éthanol et pour les industries chimiques et pharmaceutiques – recule de 10 % pour la campagne 2010/2011. Exprimée en sucre blanc, elle atteint 15,7 millions de tonnes en 2010/2011 contre 17,5 millions en 2009/2010. Toutes les productions

européennes ont baissé par rapport à la campagne précédente. Les États membres présentant une baisse plus forte que la France sont l'ensemble Belgique-Luxembourg, les Pays-Bas, l'Allemagne, la Pologne et le Royaume-Uni. La production destinée à la commercialisation sur le marché alimentaire européen baisse de 3 % (– 7 % par rapport à la moyenne des cinq dernières années). Cette contraction de l'offre est atténuée par la mise à disposition du sucre reporté de la campagne 2009/2010.

Dans ce contexte, les importations de sucre en l'état, pour la consommation et l'industrie, ont augmenté de 5 % par

rapport à la campagne précédente et de 4 % par rapport à la moyenne des cinq dernières années. La baisse des exportations de sucre en l'état, ralentie par rapport à la moyenne des cinq dernières années, a néanmoins atteint - 67 %, principalement à cause du sucre hors quota (0,65 million de tonnes autorisé seulement). Les disponibilités hors quota restent importantes (3,2 millions de tonnes), couvrant sans difficultés la demande intérieure en sucre industriel et le contingent d'exportations. Au total, le déficit du solde a été plus que multiplié par cinq, et retrouve des niveaux similaires à la campagne 2008/2009. Plutôt que de réduire le déficit, la Commission européenne a arbitré fin 2010 - début 2011 en faveur de l'amélioration de l'approvisionnement du marché intérieur de sucre pour la consommation. De décembre 2010 jusqu'au 31 août 2011, elle affranchit de droits à l'importation une certaine quantité de sucre brut de canne à la demande des raffineries, autorise la livraison immédiate de l'excédent de sucre produit dans l'UE (sucre hors quota pour une quantité de 500 000 tonnes) pour satisfaire la demande intérieure, et affranchit de droits à l'importation un quota autonome en provenance des pays tiers.

Les emblavements français annoncés en hausse

En France, les surfaces emblavées en betteraves du quota et hors quota s'étendent en 2010 sur plus de 380 000 hectares, en légère hausse sur un an (+ 2 %), mais les rendements racine (83,3 t/ha) sont dans la moyenne des cinq dernières années, ne pouvant être maintenus au niveau record de 2009 (- 10,5 t/ha). La sécheresse de l'été et la fin de campagne difficile avec neige et froid record ont affecté les volumes à travailler. La production de betterave dépasse 32 millions de tonnes (35 millions en 2009).

Avec une production de 4,3 millions de tonnes de sucre de betterave pour la campagne 2010/2011, en légère baisse (- 3 % sur un an), la France reste en tête des principaux pays producteurs de sucre de l'Union européenne, devançant l'Allemagne de 0,5 million

de tonnes. Si le sucre de la betterave du quota est en légère hausse (+ 2 %), celui de la betterave hors quota est en forte baisse (- 12 %) pour la première fois depuis la campagne 2007/2008.

Cette production est pour partie vouée à l'exportation contingentée sur le marché mondial, pour partie vouée à l'industrie chimique et à la fabrication d'alcool-éthanol. Cette dernière est stable du fait d'un besoin en carburant peu dynamique. Par contre, les ventes du sucre hors quota aux pays tiers, après deux ans de croissance, ont baissé considérablement. En février 2011, il a été décidé la revente de sucre et d'isoglucose hors quota sur le marché alimentaire européen, dans la limite de 500 000 tonnes pour le sucre et de 26 000 tonnes pour l'isoglucose. Dans ce cadre, les disponibilités de sucre hors quota devraient pouvoir répondre aux besoins alimentaires communautaires. Les tensions constatées pour l'actuelle campagne sur le marché européen pourraient engager les producteurs à accroître les surfaces pour la prochaine campagne : en France, les surfaces de betteraves sont prévues en hausse pour la troisième année consécutive (+ 4 %, selon les intentions de semis relevées début 2011 par le Service de la statistique et de la prospective). Les mesures prises par la Commission européenne en février 2011 semblent jouer en faveur des planteurs ayant fourni de la betterave hors quota. Cependant, cet élargissement du potentiel de production devra s'adapter aux ajustements à venir du marché mondial, qui pourrait privilégier à nouveau l'offre des grands pays exportateurs.

Le marché mondial du sucre redeviendrait excédentaire en 2010/2011 après deux ans de déficit record

En décembre 2010, l'estimation du déficit du bilan 2009/2010 a été revu à la baisse. Il s'élèverait à 4 millions de tonnes (exprimés en sucre brut) contre 7 millions de tonnes initialement prévus. Le redressement de l'offre mondiale à 161 millions de tonnes contre 157 millions, repose essentiellement sur celui de la production de l'Inde,

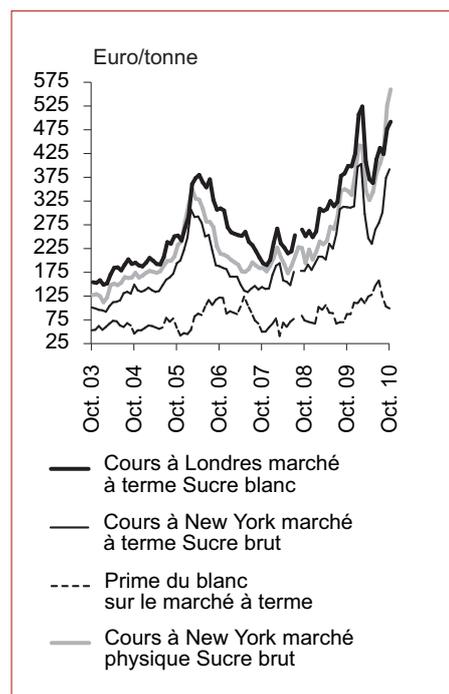
quatrième exportateur mondial. La consommation est révisée à la baisse. L'envolée des cours a sans doute écarté du marché du sucre une partie de la population la plus pauvre d'Asie et d'Afrique.

Selon l'Organisation internationale du sucre (ISO), le bilan de la campagne octobre 2010/septembre 2011 devrait retrouver un excédent, après deux années consécutives de déficits. La consommation mondiale, exprimée en sucre brut à 168 millions de tonnes, continue de croître de 2 % ; sa croissance oscille en moyenne entre + 1 % et + 2 %. L'Inde qui soutient toujours le redressement de l'offre mondiale devrait redevenir exportateur net de sucre après deux années de déficits. Les récoltes du Brésil, premier exportateur mondial, progressent quant à elles modérément, et celles de la Thaïlande, second exportateur mondial, ont souffert des inondations. Le Mexique, l'un des principaux pays exportateurs nets, enregistre des hausses de production. Au total, la production, exprimée en sucre brut, est estimée à 169 millions de tonnes (+ 5 %), les disponibilités à l'exportation à 50,7 millions de tonnes, et la demande mondiale d'importation à 50,2 millions de tonnes.

Le sucre pâtit de l'emballage général des prix alimentaires sur le marché mondial

Malgré la hausse attendue de l'offre mondiale, les prix du sucre ont continué de progresser pendant l'année 2010, alimentée par les inquiétudes sur l'offre, et ont atteint des sommets en janvier 2011. En août 2010, à l'annonce d'un excédent mondial après deux déficits consécutifs, les prix se replient. La période du ramadan, qui suit, fait croître la demande mondiale. En novembre 2010, du fait d'une révision de production à la baisse pour raisons météorologiques au Brésil et en Inde, le prix du roux atteint 439 €/tonne (+ 41 % sur un an), et le prix du blanc 536 €/tonne (+ 35 %), niveaux les plus hauts depuis le début 2010. En décembre 2010, il est enregistré une nouvelle envolée des cours en lien avec les inquiétudes pour la récolte en Australie.

Des cours du sucre toujours très élevé en dépit d'un excédent mondial annoncé



Sources : La Dépêche, FranceAgriMer

Début 2011, la probabilité d'importantes exportations de l'Inde est débattue. L'étroitesse du marché soutient les prix. Après avoir enregistré des pics en janvier 2011, les cours mondiaux pour le sucre brut (439 €/t) et pour le sucre blanc (536 €/t) sur les marchés à terme, exprimés en euros, se détendent (+ 19 % et + 8 % en glissement annuel) en février 2011.

Le cours spot de New-York du sucre brut reste aussi à des niveaux très élevés. La prime de blanc (écart de prix entre le sucre blanc et le sucre brut sur le marché à terme), après avoir atteint un pic en juillet 2010, a reculé à moins de 100 €/tonne depuis octobre 2010, traduisant le rattrapage du cours du sucre brut sur celui du sucre blanc. Au premier trimestre 2010, l'écart des cours du sucre brut entre le marché physique et le marché à terme (terme

éloigné) est faible. Puis il décroche durablement, reflétant une préoccupation du marché sur les disponibilités immédiates.

Les prix du sucre grimant beaucoup sur le marché mondial, l'écart entre les prix du marché intérieur européen et ceux du marché mondial, devient favorable à l'Union, avec un prix de marché intérieur européen qui approche 485 €/tonne, même s'il est supérieur au prix de référence réglementaire (cf. encadré). Cependant cette tendance n'est peut-être que conjoncturelle, car la tension sur les prix n'a pas duré suite aux annonces fin février 2011 d'une offre abondante du Brésil, d'Inde et de Thaïlande. Et, pour la prochaine campagne, les pays acheteurs pourront se réorienter vers ces fournisseurs aux dépens de l'offre européenne.

L'organisation commune du marché du sucre dans le cadre de l'OCM unique

La Commission européenne, assistée par le comité de gestion de l'OCM unique (organisation commune de marchés), gère cette OCM. Réformée à plusieurs reprises depuis son entrée en vigueur en 1967, l'OCM sucre fixe les volumes à produire (quotas), qui ont un prix minimum d'achat garanti sur le marché intérieur européen de la betterave, ainsi que leurs destinations. Les volumes ont été encadrés dans la mesure où le soutien des prix, pour rester compétitif vis-à-vis du marché mondial, passait par le système des subventions (restitutions) aux producteurs européens. La contrainte pèse donc aussi sur les droits à l'exportation et à l'importation.

L'OCM sucre régit les betteraves à sucre ; les cannes à sucre ; les sucres de canne, de betterave et d'autres origines ; les sirops, y compris les sirops de sucre, d'érable, d'inuline et d'isoglucose ; les mélasses.

L'OCM fixe un régime des prix de référence du sucre et un prix minimum garanti de la betterave sur le marché intérieur européen.

Quant à la part de la production dépassant les quotas, les débouchés sont différents. Ce sont l'éthanol-carburant, puis l'industrie chimique et l'exportation. Une part du sucre hors quota peut également

être reportée sur la campagne suivante. La Commission européenne considère que c'est le marché qui fait le prix, et ne s'engage pas là-dessus.

Les droits à l'importation du tarif douanier commun s'appliquent aux produits du secteur du sucre. Cependant, afin d'assurer l'approvisionnement du marché communautaire, la Commission européenne pourra suspendre en tout ou en partie, pour certaines quantités, l'application des droits à l'importation de certains produits. L'élargissement de l'UE à la Bulgarie et à la Roumanie en 2007 a entraîné l'accroissement de contingents tarifaires dits « CXL ». Quant à l'exportation, les quantités de sucre qui bénéficient des soutiens à l'exportation sont fixées par la Commission européenne dans le respect des règles du commerce mondial. La dernière réforme de l'OCM sucre a misé sur l'utilisation de la production de betterave hors quota pour la production d'éthanol afin de réduire fortement les exportations. Ainsi pour la campagne 2010/2011, le contingent d'exportation est limité à 0,650 million de tonnes actuellement, sur 1,3 million de tonnes autorisé par l'Organisation mondiale du commerce.

Prix de référence en €/t	2008/2009	2009/2010	2010/2011
Sucre blanc	541,5	404,4	404,4
Sucre brut	448,8	335,2	335,2
Betterave sous quota	27,83	26,29	26,29

Pour en savoir plus

Toutes les informations conjoncturelles et structurelles sur la viticulture sont disponibles à parution sur le site Agreste de la statistique agricole : www.agreste.agriculture.gouv.fr

- dans « Données en ligne - Conjoncture agricole - Grandes cultures et fourrages » pour les séries chiffrées
- dans la rubrique « Conjoncture - Grandes cultures et fourrages » pour les publications Agreste Conjoncture

Les dernières publications Agreste parues sur le thème sont :

- « Semis d'hiver : la sole de blé tendre et de colza augmenterait aux dépens de celle de l'orge », Infos rapides Grandes cultures et fourrages n° 1/11, février 2011
- « Déficit du bilan mondial et spéculations font pression sur les cours du sucre », Synthèses Grandes cultures - Betterave n° 2010/109, avril 2010
- « Le bilan sucrier mondial 2008/2009 s'annonce déficitaire », Synthèses Grandes cultures - Betterave n° 2009/73, juin 2009
- « Le bilan mondial excédentaire pèse sur le cours du sucre », Synthèses Grandes cultures - Betterave n° 2008/11, mars 2008

Les dernières publications FranceAgriMer parues sur le thème sont :

- « Bulletin n° 481, février 2011
- « Marché du sucre n° 12, décembre 2010

Le Centre de documentation et d'information Agreste (CDIA) : ouverture les lundi, mardi et jeudi de 14 h à 17 h - Tél. : 01 49 55 85 85, Mél : agreste-info@agriculture.gouv.fr



Agreste : la statistique agricole

**Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche
de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire**
Secrétariat Général

SERVICE DE LA STATISTIQUE ET DE LA PROSPECTIVE
12 rue Henri Rol-Tanguy - TSA 70007 - 93555 MONTREUIL SOUS BOIS Cedex
Tél. : 01 49 55 85 05 - Site Internet : www.agreste.agriculture.gouv.fr

Directrice de la publication : Fabienne Rosenwald
Rédacteur : Hélène Vigouroux
Composition : SSP Beauvais
Dépôt légal : À parution
ISSN : 1274-1086

© Agreste 2011

Cette publication est disponible à parution sur le site Internet de la statistique agricole
www.agreste.agriculture.gouv.fr